

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 novembre 2021

N° CP-2021-10-8-5

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

PROPOSITIONS DE GARANTIES D'EMPRUNTS - ORGANISMES DE CONSTRUCTION - DOMIAL SÉLESTAT ROUTE DE STRASBOURG ET D'APPROBATION DES TERMES DU PROJET DE CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT À CONCLURE

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant total de 4 224 862 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la SA d'HLM Domial pour l'opération de réhabilitation de logements situés 69 à 85 route de Strasbourg à Sélestat et d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé de la mise en place d'un dispositif de garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre de la convention d'objectifs conclue le 16 octobre 2018 modifiée par l'avenant du 4 décembre 2020 entre le Département du Bas-Rhin et la SA d'HLM Domial pour la mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat 2018 - 2021.

La SA d'HLM Domial sollicite la garantie d'emprunt, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 4 224 862 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué de deux Lignes du Prêt PAM (prêt amélioration) de 1 545 000 € et de 2 679 862 €. Cet emprunt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de 90 logements situés 69 à 85 route de Strasbourg à Sélestat.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder la garantie de la collectivité à la SA d'HLM Domial à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 224 862 € destiné à financer l'opération de réhabilitation de 90 logements situés 69 à 85 route de Strasbourg à Sélestat et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- d'approuver les termes du projet de convention joint en annexe et de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- de m'autoriser par ailleurs à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le Président



Frédéric BIERRY